

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique EPS

Etablie par l'IEN de circonscription, sous l'autorité du directeur académique des services de l'éducation nationale, cette fiche de poste a pour but de :

- préciser les missions exercées au plan local et départemental,
- fixer un protocole de fonctionnement avec des attendus pour l'année scolaire (objectifs et actions),
- définir les compétences requises.

Circonscription : BRIVE Rural

Sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription de Brive Rural, les missions qui seront développées au cours de l'année scolaire 2023/2024 se caractérisent comme suit :

1) Territoire d'exercice

- Ecoles de Brive Rural
- Nombre d'écoles : 50
- Nombre d'enseignants : environ 250

2) Axes de travail

Titulaire du **CAFIPEMF**, le conseiller pédagogique EPS :

- accompagnera l'enseignement de l'EPS dans les écoles de la circonscription, en relation avec les collectivités territoriales
- participera au groupe de travail de l'équipe départementale EPS, en lien avec le partenariat USEP
- concevra et conduira des actions de formation continue EPS (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, ...) répondant au cahier des charges départemental et académique
- accompagnera les enseignants du territoire dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations, ...) et la mise en œuvre des programmes dans le cadre défini par l'IEN.
- articulera les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription
- promouvra des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours au numérique
- contribuera à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.
- conduira les autres dossiers qui lui sont attribués (suivi des T1 et T2, liaisons école/ collège, constitution des dossiers d'agrément d'intervenants, de structures)

3) Protocole de fonctionnement et attendus

Le conseiller ou la conseillère pédagogique contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage. Il ou elle participera :

- aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
- aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il ou elle aura été désigné(e) pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'IEN ;
- aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'équipe de circonscription et / ou de l'IEN.
- aux réunions de conseils de cycles et / ou de maîtres permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique, d'impulser une dynamique d'enseignement – en présence ou en suppléance de l'IEN ;

4) Compétences requises

Savoir-faire	Savoir-être	Connaissances
<ul style="list-style-type: none">- Accompagner des équipes- Détecter un besoin- Concevoir des ressources, des outils, des dispositifs- Former- Communiquer- Evaluer	<ul style="list-style-type: none">- Capacité d'adaptation et de réactivité- Sens de la pédagogie- Capacité d'innover, de créativité- Travail en équipe- Sens du relationnel- Disponibilité	<ul style="list-style-type: none">- Environnement professionnel du domaine d'activité (1er degré)- Méthodes et outils pédagogiques- Guides eduscol et autres outils institutionnels- Outils numériques de formation, de communication, d'animation- Processus et mécanismes d'apprentissages

